
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 5 juillet à 19h00 - Salle du Conseil Municipal

Diffusion : Mesdames, Messieurs : Gilbert ARRIGONI, Quentin BALAYE, Emmanuel BERNARD, Cécile BOUTTET, Christophe CLAUCIGH, George CHRYSSOMALIS, Sandrine COQUAND, Elisabeth DE FREITAS, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Caroline FOLLETET, Charlotte GRANGE, Frédéric LAMPIN, Sandrine LECLERCQ, Monique MATHIEU, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Grégory PARMENTIER, Jean-Luc RUIZ, Jean-Louis SCHUK, Victor TEIXEIRA, Audrey VIRLOGEUX.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.
Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2021.

Délibération

1. Convention pour le versement de la subvention à l'association inter-clochers pour les travaux de réhabilitation des Tours
2. Convention avec le Syndicat Mixte des Monts d'Or concernant le balisage d'un sentier de randonnée
3. Convention avec le Sigerly pour l'accompagnement de la Commune sur le programme de rénovation énergétique

Questions diverses

- Point d'étape concernant les lignes directrices de gestion

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Gilbert ARRIGONI, Quentin BALAYE, Emmanuel BERNARD, Cécile BOUTTET, Christophe CLAUCIGH, George CHRYSSOMALIS, Sandrine COQUAND, Elisabeth DE FREITAS, Madeleine DUFOURNEL, André DUMORTIER, Caroline FOLLETET, Charlotte GRANGE, Frédéric LAMPIN, Sandrine LECLERCQ, Monique MATHIEU, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Grégory PARMENTIER, Jean-Luc RUIZ, Jean-Louis SCHUK, Victor TEIXEIRA, Audrey VIRLOGEUX.

ABSENTS :

MEMBRES EXCUSES : Sandrine COQUAND, Elisabeth DE FREITAS, Madeleine DUFOURNEL, Caroline FOLLETET, Jean-Luc RUIZ, Jean-Louis SCHUK.

PROCURATION : Sandrine COQUAND à Christophe CLAUCICH, Elisabeth DE FREITAS à Quentin BALAYE, Madeleine DUFOURNEL à Gilbert ARRIGONI, Jean-Luc RUIZ à Victor TEIXEIRA, Jean-Louis SCHUK à André DUMORTIER

I : Horaire d'ouverture de la séance

Ouverture de la séance à : 19h00

II : Vérification du quorum

Madame le Maire constate que les conditions de quorum sont réunies, soit 12 membres. (Article L. 2122-8 du CGCT et circulaire du 15 mai 2020).

III : Secrétaire de séance et assesseurs

Madame le Maire demande la désignation par le conseil municipal du secrétaire de séance est désignée secrétaire de séance.

IV : Compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2021.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Avant de débiter la séance, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter l'inscription de 2 sujets supplémentaires à l'ordre du jour. L'ensemble des conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021- 37

Convention pour le versement de la subvention à l'association inter-clochers pour la réhabilitation des Tours

Rapporteur : Monsieur DUMORTIER

Les 2 tours de la porte fortifiée, propriété de l'association inter-clochers, ainsi que la grosse tour et le logis, propriété de la Commune, forment un ensemble médiéval remarquable. Ces éléments sont indissociables et sont visibles depuis la RD306, axe majeur qui traverse Lissieu. Ces monuments moyenâgeux retracent toute l'histoire de Lissieu et de ses habitants. Cet ensemble est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 28 avril 1936

Aussi, en 2016, l'association paroissiale et la Commune de Lissieu, chacun, pour leurs biens respectifs, ont faits réaliser des études patrimoniales et architecturales, en vue d'engager des travaux de restauration rendus nécessaires, ces dits travaux avaient pour objet la préservation du patrimoine Lissillois.

Ces travaux ont débuté en 2019 et arrivent dans leur phase finale.

Dans le cadre de ces travaux, et après de nombreuses rencontres avec l'association paroissiale, la Commune s'est engagée à verser une subvention de 20 000€, sur présentation de factures, en vue de participer activement au maintien de ce patrimoine.

La somme correspondante a été inscrite au budget 2021 et pour pouvoir la verser, il convient désormais au Conseil Municipal de valider la convention d'attribution de la subvention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 4

Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont ouverts au chapitre 204 du budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 38
Convention avec le Syndicat Mixte des Monts d'Or pour le balisage d'un sentier de randonnée

Rapporteur : Monsieur Quentin BALAYE

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Mixte des Monts d'Or a pour but, entre autres, de valoriser et entretenir les chemins et sentiers de randonnées, pour le compte de ses communes membres.

Le Comité Départemental du Rhône (CDRP69) est le représentant de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) dans le département du Rhône ainsi que sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce comité a pour mission plus spécifiquement de développer la pratique de la randonnée pédestre tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme, les loisirs.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, le CDRP69 a créé un itinéraire de Grande Randonnée®, le GR®169 dénommé « Tour de la Métropole par les forts ».

Le but de cette réalisation est de mettre en valeur et faire découvrir les territoires péri-urbains de la Métropole, par le biais de la randonnée pédestre. Les forts de la 2ème couronne, sont des marqueurs identitaires du territoire métropolitain et constitueront le fil directeur de l'itinéraire.

Le GR®169 suit intégralement des sentiers du Plan Métropolitain des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PMIPR) dans sa traversée des communes d'Albigny, Curis, Poleymieux, Lissieu et Limonest.

Le GR sera matérialisé par un balisage rouge et blanc sur les poteaux PDMIPR et au fil des sentiers. L'entretien et la réalisation incombent au CDRP69.

Le conseil syndical du SMPMO, lors de sa séance du 25 mai dernier, a autorisé la Présidente à signer les conventions entre les Communes concernées par le passage du GR et le CDRP69. Pour finaliser le projet, toutes les Communes concernées, dont Lissieu, doivent donc elles aussi délibérer sur le sujet.

Il convient alors au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Celle-ci n'engendrera aucun frais financier pour la Commune de Lissieu.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021- 39
Signature d'une convention avec le SIGERLy dans le cadre du projet de rénovation
énergétique européen BAPAURA

Rapporteur : Monsieur Quentin BALAYE

Dans le cadre du mandat municipal, la Municipalité s'est inscrite dans un vaste programme de rénovation énergétique de son patrimoine. A ce titre, elle est accompagnée par la Sigerly qui dispose d'une compétence reconnue dans ce domaine d'intervention.

Le programme de rénovation énergétique mis en œuvre par la Commune a été inscrit dans le projet européen BAPAURA, porté par le SIGERLY et piloté par l'ADEME. Cette collaboration vise à structurer l'accompagnement aux collectivités, réalisé par chaque membre du consortium (dont le Sigerly) pour massifier la rénovation énergétique des bâtiments communaux et tendre vers des travaux ambitieux.

L'accompagnement du SIGERLY dans le cadre de ce projet européen peut consister en :

- La réalisation et/ou le suivi d'une étude (audit énergétique de bâtiment, étude d'opportunité et de faisabilité de Contrat de Performance Energétique (CPE) ..)
- Une information sur les subventions mobilisables (DSIL, FEDER, ..)
- Une relecture des pièces produites par votre maîtrise d'oeuvre (Moe) ou l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Une présence à des réunions avec l'AMO, MOe
- Une ou 2 visites en phase chantier
- Une relecture des Dossiers des Ouvrages Exécutés (DOE) fournis par les entreprises
- Une valorisation des CEE (nécessité de relire les pièces avant la consultation)
- Une simulation financière (en coût global, endettement)
- Des mesures (températures, débits de ventilation)
- Autres besoins de la commune, à définir.

Afin de formaliser l'accompagnement du SIGERLY dans le cadre de BAPAURA, il est proposé à la commune de signer la convention en pièce jointe. Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Celle-ci n'engendrera aucun frais financier pour la Commune de Lissieu.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention présentée en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

Questions diverses

- 1 - Point d'étape sur les lignes directrices de gestion
- 2 – Demande pour que soit identifié sur le site internet de la Mairie la liste des Commissions Municipales avec leurs membres.
- 3 – Demande à ce que le rond-point Sud de Lissieu soit dénommé « Rond-Point Pierre-Arnaud GOUDET »

4 – Départ du prêtre de la Commune : demande à ce qu'un inventaire mobilier et immobilier soit réalisé avant son départ.

La séance est ensuite levée par Madame le Maire.
Fin de la séance à : 19h51

Ainsi fait et délibéré.
A Lissieu, le 5 juillet 2021

Charlotte Grange
Maire

